

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE OUTRE-MER DU 8 OCTOBRE 2025

Les représentants des intercommunalités d'Outre-mer ont été conviés à échanger lors de la 35^{ème} convention des intercommunalités, au MEET à Toulouse le 8 octobre 2025 à 10h. Ces échanges étaient présidés par Sébastien Martin (Intercommunalités de France) et Lyliane Piquion-Salomé (Interco' Outre-mer).

« Nouvel acte de décentralisation » : Clarification des rôles et des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales ultramarines

CONTEXTE

A l'occasion de la 35^e Convention, Intercommunalités de France s'est associé à nouveau à Interco' Outre-mer pour proposer aux élus ultramarins un temps d'échange. L'occasion de se retrouver pour débattre des enjeux spécifiques à ces territoires, et de renforcer le plaidoyer au service des intercommunalités ultramarines.

Dans le contexte d'une **sollicitation du premier ministre, Sébastien Lecornu, sur la clarification des rôles et des compétences entre l'État et les collectivités territoriales**, les présidents ont jugé essentiel d'intégrer les problématiques des intercommunalités ultramarines à la contribution d'Intercommunalités de France. Cette Rencontre était alors l'occasion de **mettre en lumière le contexte de l'exercice des compétences en Outre-mer dans cette réponse collective**.

SOMMAIRE

Introduction et ordre de la prise de parole

Résumé des échanges

Environnement, eau et déchets

Compétences décentralisées différenciées et leur financement

Simplification des normes et évolution des statuts

Spécificité des partenariats internationaux ultramarins

Participants

Paroles d'élus

Introduction

Lyliane PIQUION-SALOMÉ, présidente d'Interco'Outre-mer

La Présidente d'Interco'Outre-mer a tenu à rappeler que les territoires ultramarins affrontent des défis spécifiques, tels que l'éloignement, l'insularité pour certains, des difficultés économiques et sociales persistantes, une rareté du foncier ainsi qu'une exposition accrue aux risques climatiques. Ces contraintes, bien que rendant l'action intercommunale plus exigeante, démontrent également la capacité des intercommunalités ultramarines à innover et à concevoir des solutions adaptées, parfois en dehors des cadres habituels.

Elle a souligné l'importance de partager cette expérience unique et de la valoriser lors de cette rencontre. En participant à cet échange, les représentants des intercommunalités ont choisi de s'inscrire dans une démarche collective et de faire connaître les réalités de leurs territoires. L'objectif, a-t-elle précisé, est de renforcer l'impact des intercommunalités, qui ne se limitent pas à un rôle d'exécutantes, mais agissent en tant qu'actrices de proximité, innovantes et force de proposition.

Sébastien MARTIN, président d'Intercommunalités de France

Le Président a salué la mise en place d'échanges continus entre Intercommunalités de France et les intercommunalités des territoires ultramarins. Il a souligné que les Outre-mer représentent une source constante d'inspiration et d'innovation pour l'ensemble du réseau intercommunal.

Il a rappelé que certaines différenciations, acceptées et appliquées dans les Outre-mer, ne pourraient être envisagées en France hexagonale. Cette capacité à s'adapter et à innover doit, selon lui, servir de modèle et encourager une réflexion sur les pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire national.

Le Président a insisté sur la nécessité de travailler avec l'ensemble des « Frances », en tenant compte de la diversité des contextes et des besoins.

Un tour de table a ensuite été organisé, permettant à chaque Président d'intercommunalité ultramarine de présenter les enjeux, les réalisations et les perspectives de son territoire.

ORDRE DE LA PRISE DE PAROLE

- **Serge SMOCK**, Président, CACL, Guyane
- **Sophie CHARLES**, Présidente, CCOG, Guyane
- **Ali Moussa MOUSSA BEN**, Président, CCSUD, Mayotte
- **Jean BARDAIL**, Président, CANGT, Guadeloupe
- **Patrice SELLY**, Président, CIREST, La Réunion
- **Steve ALLONGOUT**, Vice-président, CAESM, Martinique
- **Nanouchka LOUIS**, Vice-présidente, CARL, Guadeloupe
- **Eliane GUIOUGOU**, Vice-présidente, CAP EXCELLENCE, Guadeloupe

Intercommunalités de France

22, rue Joubert - 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

SIRET : 389 062 639 000 56 - Code APE : 9499Z

Interco'Outre-mer

18, Boulevard Légitimus - 97 110 Pointe-à-Pitre

CONTACTS

Jessica Mann, Chargée de mission action régionale
Intercommunalités de France
<j.mann@intercommunalites.fr>
T. 01 55 04 89 00

Caroline Cunisse, Directrice générale
Interco'Outre-mer
<c.cunisse@interco-outremer.fr>
T. 06 76 97 36 08

Résumé des échanges

Les échanges de la Rencontre ont principalement porté sur les **quatre axes** suivants :

- **L'environnement**, dont la gestion de l'eau et des déchets qui nécessitent, selon les élus, un assouplissement du cadre normatif,
- **Les compétences**, notamment éclaircir la répartition des compétences 'de base' des intercommunalités, ainsi que la question de leur financement,
- **L'adaptation des normes** étatiques, pour mieux différencier et adapter la mobilisation des crédits aux réalités locales.
- **Les partenariats internationaux**, compte tenu des contextes transfrontaliers fortement différenciés de l'Hexagone qui reflète le rôle géostratégique des territoires ultramarins.

ENVIRONNEMENT, EAU ET DECHETS

Les services publics, et en particulier la gestion des déchets, apparaissent comme un enjeu crucial. Leur traitement reste complexe, coûteux et entravé par des normes inadaptées. Plusieurs élus ont insisté sur la nécessité que l'Etat autorise des dérogations permettant de mettre en place des solutions adaptées aux contraintes locales.

COMPÉTENCES DÉCENTRALISÉES DIFFÉRENCIÉES ET LEUR FINANCEMENT

L'idée d'un nouvel acte de décentralisation décisif a émergé, avec une répartition claire des responsabilités entre les différentes strates décisionnelles.

La décentralisation a été qualifiée d'inachevée/inadaptée. Plusieurs voix ont plaidé pour :

- Clarifier les statuts institutionnels, **notamment à Mayotte**,
- Consolider le rôle des intercommunalités comme acteurs centraux du développement local et de l'aménagement,
- Inscrire dans la loi une différenciation institutionnelle, tenant compte de l'insularité et des spécificités d'Outre-mer,
- Garantir que tout transfert de compétences soit accompagné des dotations correspondantes,
- Renforcer la place des intercommunalités dans la gouvernance locale et reconnaître leur rôle de proximité.

La question du financement des compétences a largement traversé les échanges.

Outre que le transfert de compétences soit suivi du transfert des moyens correspondants, les participants ont demandé :

- Une révision de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), considérée comme trop lourde pour les territoires d'Outre-mer,

- Une meilleure prise en compte des réalités démographiques, **notamment à Mayotte, ainsi qu'en Guyane** où l'absence de recensement fiable empêche une juste perception de l'impôt et où la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne reflète pas la population réelle,
- Une réflexion sur l'octroi de mer et sur l'ensemble du système fiscal, afin de construire un équilibre financier soutenable,
- La mise en place de moyens financiers exceptionnels et la révision des modalités de taxation, jugées inévitables au regard des contraintes structurelles.
- [Mayotte] Garantir un accompagnement de l'État par des contrats pluriannuels adaptés aux besoins de rattrapage

La question d'une **compétence sociale obligatoire des intercommunalités** a été posée, afin de mutualiser les moyens et mieux coordonner l'action avec les communes. En effet, notamment en Guadeloupe, certaines intercommunalités mènent des actions fortes pour la prise en charge des publics en errance, de la délinquance et du vieillissement.

SIMPLIFICATION DES NORMES ET ÉVOLUTION DES STATUTS

Au-delà de la question institutionnelle, **plusieurs interventions ont pointé la nécessité de simplifier les normes et les procédures**. A **La Réunion**, l'extension d'une zone d'activités économique peut prendre jusqu'à 5 ans en raison de contraintes réglementaires et d'aller-retours administratifs, alors même que l'urgence économique est identifiée. La commande publique a également été citée comme un champ à revoir pour soutenir le tissu économique local.

Les intercommunalités ultramarines **interrogent l'évolution de leurs statuts**, afin de mieux différencier et adapter la mobilisation des crédits aux spécificités locales.

- Les **relations entre Régions et intercommunalités** ont été évoquées à travers l'exemple des aides économiques, du transport ou encore de la planification territoriale. Les élus ont insisté sur la nécessité d'une articulation claire des compétences, fondée sur des conventions et une coopération effective. À Mayotte, la collectivité est actuellement engagée dans une transition vers le statut de **département-région**, visant à renforcer sa gouvernance et son autonomie de gestion.
- En Guyane, la **Communauté d'Agglomération du Centre Littoral** propose son passage au statut de **communauté urbaine**. Depuis 2012, elle exerce déjà des compétences élargies, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'eau et assainissement, de gestion des déchets, des transports, de l'habitat, de la cohésion sociale, de la politique de la ville, de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la GEMAPI. L'adoption du statut de communauté urbaine lui permettrait de mieux s'intégrer au sein du territoire guyanais et d'affirmer son rôle central. Cette évolution s'accompagnerait du transfert de compétences complémentaires, telles que la **gestion intégrale de la voirie, des collèges et lycées, ainsi que des services d'incendie et de secours**, le tout assorti d'une adaptation des financements correspondants.

CONTACTS

Jessica Mann, Chargée de mission action régionale
Intercommunalités de France
<j.mann@intercommunalites.fr>
T. 01 55 04 89 00

Caroline Cunisse, Directrice générale
Interco'Outre-mer
<c.cunisse@interco-outremer.fr>
T. 06 76 97 36 08

SPÉCIFICITÉ DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX ULTRAMARINS

Les élus ont rappelé le **rôle géostratégique et international** des territoires ultramarins et que les Outre-mer ne sauraient être considérés comme des marges, mais ont vocation à devenir des territoires-ponts. Ils doivent bénéficier d'une reconnaissance à la hauteur de leur situation géopolitique et géostratégique. Les intervenants ont ainsi plaidé pour des approches juridiques, financières et techniques nouvelles, mais aussi pour un droit comparé intégrant les expériences régionales et internationales.

PARTICIPANTS

Serge Claude Philippe Tom	SMOCK PLENET NERON JUILLERAT	Président Vice-président Directeur général des services Collaborateur d' élu / cabinet	CA du Centre Littoral (CACL) CA du Centre Littoral (CACL) CA du Centre Littoral (CACL) CA du Centre Littoral (CACL)	Guyane Guyane Guyane Guyane
Sophie Esseline Sergina Winston Christelle Claude	CHARLES ADELAAR TELON DOLLOUE SABAYO-HILAIRE DJANI	Présidente Conseillère communautaire Conseillère communautaire Conseiller communautaire Directrice générale des services Collaborateur d' élu / cabinet	CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) CC de l'Ouest Guyanais (CCOG) CC de l'Ouest Guyanais (CCOG)	Guyane Guyane Guyane Guyane Guyane Guyane
Lyliane Eliane Marie- Gilberte	PIQUION- SALOMÉ GUIOUGOU COMPPER	Conseillère Communautaire / Présidente IOM Vice-présidente Conseillère communautaire	CA Cap Excellence (CAPEX) CA Cap Excellence (CAPEX) CA Cap Excellence (CAPEX)	Guadeloupe Guadeloupe Guadeloupe
Odyle Bruno Mireille	ESPAIGNET- BATT PIERREPONT DORCE	DGA - Aménagement et Développement durable Directeur général des services Directrice politiques sociales et lutte contre la grande exclusion	CA Cap Excellence (CAPEX) CA Cap Excellence (CAPEX) CA Cap Excellence (CAPEX)	Guadeloupe Guadeloupe Guadeloupe
Jean Patrick Gladys Patrick Alain	BARDAIL FRANCOIS- JULIEN CHOVINO GRAVE ALEXIS	Président Directeur général des services Secrétaire générale DGA / Directeur DGA / Directeur	CA du Nord Grande-Terre (CANGT) CA du Nord Grande-Terre (CANGT) CA du Nord Grande-Terre (CANGT) CA du Nord Grande-Terre (CANGT) CA du Nord Grande-Terre (CANGT)	Guadeloupe Guadeloupe Guadeloupe Guadeloupe Guadeloupe
Nanouchka Philippe	LOUIS DEZAC	Vice-présidente Conseiller communautaire	CA la Riviera du Levant (CARL) CA du Nord Basse Terre (CANBT)	Guadeloupe Guadeloupe
Steve Marib Lynndie Tamimou	ALLONGOUT HANAFFI PILADE ABDILLAH	Vice-président Vice-président Directrice des affaires financières Directeur général des services	CA de l'Espace Sud (CAESM) CA du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) CA du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) CC du Centre-Ouest (3CO)	Martinique Mayotte Mayotte Mayotte
Ali Moussa Anouiri Madi	MOUSSA BEN ABDOU SOILIH YOUSOUF	Président Vice-président Conseillère communautaire	CC du Sud de Mayotte (CCSUD) CC du Sud de Mayotte (CCSUD) CC du Sud de Mayotte (CCSUD)	Mayotte Mayotte Mayotte
Abassi Mikidache Tohir Hairoudine	ARCHADI HOUMADI EL ANRIF ANZIZI	Président Vice-président Vice-président Directeur général des services	CC de Petite Terre (CCPT) CC de Petite Terre (CCPT) CC de Petite Terre (CCPT) CC de Petite Terre (CCPT)	Mayotte Mayotte Mayotte Mayotte
Patrice Sarah Evan Laurent Jean	SELY PATEL CANY MOUTIAMA MASSIP	Président DGA / Directeur Collaborateur d' élu / cabinet Collaborateur d' élu / cabinet Directeur général des services	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	La Réunion La Réunion La Réunion La Réunion La Réunion

Les noms en gras ci-dessus reflète les prises de parole

Intercommunalités de France

22, rue Joubert - 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

SIRET : 389 062 639 000 56 - Code APE : 9499Z

Interco'Outre-mer

18, Boulevard Légitimus - 97 110 Pointe-à-Pitre

CONTACTS

Jessica Mann, Chargée de mission action régionale
Intercommunalités de France
<j.mann@intercommunalites.fr>
T. 01 55 04 89 00

Caroline Cunisse, Directrice générale
Interco'Outre-mer
<c.cunisse@interco-outremer.fr>
T. 06 76 97 36 08

Paroles d'élus

- « Le sujet qui nous est cher reste celui des services publics : comment les rendre réellement efficaces, notamment en matière de gestion des déchets ? », Serge Smock
- « Nous demandons à revoir le montant de la TGAP dès le 26 janvier », Sophie Charles
- « Nous gérons des compétences avec des moyens que nous n'avons pas reçus », Sophie Charles
- « Nous devons clarifier les statuts institutionnels et consolider le rôle des intercommunalités comme moteurs du développement local », Ali Moussa Moussa Ben
- « Le nouvel acte de décentralisation doit devenir décisif », Ali Moussa Moussa Ben
- « À La Réunion, il faut parfois cinq ans pour livrer l'extension d'une zone d'activités. C'est trop long quand l'urgence est là », Patrice Selly
- « Chacun travaille dans son coin. Nous avons besoin de conventions claires et d'une coopération plus lisible. », Patrice Selly
- « Nous devons travailler sur le droit comparé et mettre en place des solutions techniques, financières et juridiques adaptées aux réalités. », Steve Allongout
- « La décentralisation mérite aujourd'hui un nouvel élan. Nos territoires doivent pouvoir s'ouvrir pleinement sur leurs bassins géographiques et renforcer les liens avec les territoires voisins », Jean Bardail
- « Nos territoires sont confrontés à l'errance, à la délinquance, au vieillissement de la population. Les intercommunalités doivent pouvoir réfléchir à leur positionnement, mais encore faut-il que l'État nous donne des moyens humains et techniques », Eliane Guiougou
- Il faut nous permettre de nous ouvrir vers nos bassins géographiques et de nous rapprocher de nos territoires voisins. Les Outre-mer doivent être considérés comme des ponts, et non comme des marges de la République », Nanouchka Luis

Intercommunalités de France

22, rue Joubert - 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

SIRET : 389 062 639 000 56 - Code APE : 9499Z

Interco' Outre-mer

18, Boulevard Légitimus - 97 110 Pointe-à-Pitre

CONTACTS

Jessica Mann, Chargée de mission action régionale
Intercommunalités de France
<j.mann@intercommunalites.fr>
T. 01 55 04 89 00

Caroline Cunisse, Directrice générale
Interco' Outre-mer
<c.cunisse@interco-outremer.fr>
T. 06 76 97 36 08